

**TEMOIGNAGES DE CHRETIENS :  
DEUX JOURNAUX PROTESTANTS GENEVOIS  
FACE AU PROBLEME DES REFUGIES (1942-1944)**

**JOELLE DROUX**

« On doit remarquer que, le plus souvent, lorsqu'il est question du problème juif, chacun l'aborde selon ses sentiments personnels et le traite au gré de ses passions. Les uns n'écoutent que leur coeur généreux et voudraient voir notre pays suisse, ouvrant totalement ses frontières, accueillir sans réserve aucune tous les fils d'Israël. Les autres se laissent gagner par le poison de l'antisémitisme et profèrent des paroles violentes. Chose curieuse, ce sont parfois les mêmes personnes, à quelques jours d'intervalle. (...) »

Il faut dire tout d'abord que c'est un devoir évident pour nous, peuple à l'abri des horreurs de la guerre et de la persécution, de faire le maximum, vraiment tout ce que nous pouvons, pour venir en aide à des malheureux dont nous savons pertinemment qu'hors de nos frontières ils sont voués à des souffrances indicibles, physiques et morales, et à la mort. (...) »

On peut dire enfin que ce n'est pas faire preuve d'antisémitisme, que ce n'est pas laisser libre cours à une haine anti-juive que de dire : accueillons chez nous les fils d'Israël, mais préservons en même temps notre peuple des dangers que peut lui faire courir leur afflux en masse. Dangers nationaux, puisqu'il s'agit d'étrangers, et dangers moraux.

Ne leur laissons pas croire qu'avec de l'argent ils pourront faire ce qu'ils voudront chez nous (...). Ne leur laissons pas prendre une place importante dans notre vie publique, dans les professions libérales, dans la presse ou dans l'art, car il y va de l'âme de notre peuple. Faut-il rappeler que des distinctions élémentaires s'imposent : on peut très bien accueillir quelqu'un dans son bureau, sans l'introduire du même coup dans son intimité familiale. L'ancienne Genève le savait bien, qui distinguait non seulement les habitants des citoyens, mais encore les natifs des bourgeois, et n'accordait pas à tous les mêmes droits et les mêmes possibilités d'actions (...) » (Extrait de : « Les Juifs, peuple de Dieu », prédication prononcée le 11 octobre 1942 dans le temple de Saint-Gervais à Genève, par le pasteur Max Dominicé<sup>1</sup>).

En prononçant ces mots à l'automne 1942, dans un des quartiers les plus populaires de Genève, le pasteur Dominicé exprimait dans toute son ambiguïté la position de certains membres de l'Eglise Protestante à l'égard des Juifs venus chercher asile en Suisse. Tout en prétendant lutter contre le « fléau antisémite » par le biais d'une charité active mais soumise à conditions, ceux-ci contribuaient, involontairement ou non, à

---

<sup>1</sup> Publié dans le N° 92 de *Parole de vie*, Genève, novembre 1942, pp. 149-164. Le pasteur Max Dominicé (1901-1975) a été un des créateurs de *La Vie Protestante* en 1938; de 1936 à 1959, il est pasteur dans la paroisse de Saint-Gervais.

réalimentent les bases psychologiques à partir desquelles le sentiment d'*Überfremdung* se diffusait dans le public helvétique. La référence nostalgique à la Genève de l'Ancien Régime ne figure pas ici par hasard : elle renforce une conviction qui semble alors largement partagée par les autorités politiques, à savoir que dans l'Europe de 1942, les hommes ne naissent, ne vivent et ne meurent plus libres et égaux en droits. Mais cette opinion était-elle partagée par tous les membres de l'Eglise réformée genevoise ?

En contrepoint, écoutons l'opinion qu'Auguste Lemaître, pasteur de Plainpalais, professait presque au même moment devant le Centre d'Etudes Juives de Genève : « Les mesures de simple équité réclamées en faveur de Juifs étaient dans la logique même des conceptions politiques et juridiques liées au principe de la révolution française. Contre la doctrine de l'égalité des citoyens devant la loi, aucune considération critique ne tient. Que l'Israélite demeure par certains traits de sa tradition, de sa race, de sa piété, un citoyen mal assimilé de la communauté nationale qui l'a accepté, c'est un fait, exact ou inexact, qui mérite d'être examiné pour lui-même. Mais dès l'instant où un homme, quelle que soit son origine, son caractère ou sa pensée, est membre de la communauté juridique de la cité et de la patrie, les droits et les devoirs sont définis, égaux aux yeux de la loi, à ceux de tous ses concitoyens. A cet égard, toute mesure d'exception est injustifiable. Tel est du moins le point de la démocratie moderne. Et nous ne voyons pas sous quel biais on pourrait l'attaquer. Comment en particulier, chercherait-on le moindre soutien moral à une proposition législative qui tendrait à imposer aux citoyens israélites toutes les charges normales des membres de l'Etat : l'impôt, le service aux armées, et toutes les obligations civiques - et qui tendrait en même temps à restreindre les droits à l'électorat et à l'éligibilité, à l'exclure de certaines fonctions publiques ou de certaines professions définies ? C'est pourtant bien aussi sur ce point que nous devons demeurer attentifs. Sans sortir de chez nous, nous pouvons rencontrer des hommes qui, sans justifier l'ostracisme persécuteur, sont intérieurement prêts à considérer l'Israélite comme un citoyen d'une catégorie spéciale, suspecte de par sa résistance à l'assimilation. Et nous avons été consternés d'entendre des chrétiens de notre pays défendre la politique du *numerus clausus* et envisager la possibilité de limiter ainsi le rôle des Juifs dans la vie sociale. (...) »<sup>2</sup>.

Les oppositions flagrantes qui séparent ces deux textes prononcés à peu près à la même date et dans le même contexte historique reflètent-elles un désaccord ponctuel, une inimitié personnelle, ou bien l'existence de divergences profondes et permanentes sur une question cruciale ? Et comment l'opinion publique recevait-elle des messages aussi divergents provenant d'une seule et même institution ? Le but du présent travail est justement de tracer quelques pistes de recherche afin d'éclairer ce pan encore largement méconnu de l'histoire de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale : celui de l'attitude du public helvétique face aux réfugiés menacés par le nazisme. Plus précisément, nous nous intéresserons ici à la presse, un des lieux privilégiés où se forme et se reflète l'opinion publique.

On aimerait disposer d'un travail d'ensemble qui permette d'évaluer la position des médias romands (et leur évolution) durant la guerre face à la question brûlante des

<sup>2</sup> « L'avenir du peuple juif et l'attitude des chrétiens », conférence prononcée le 17 novembre 1942 devant le « Centre d'Etudes Juives » de Genève (Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève (ci-après BPU), ms. fr. 6655/4, fo 33-39).

réfugiés. En l'absence pour l'instant de tout ouvrage de synthèse, l'historien en est réduit à lancer quelques coups de sonde dans le magma des sources disponibles. Les deux périodiques retenus pour cette étude sont tous deux issus des milieux protestants genevois : il s'agit d'une part de *La Vie Protestante*, hebdomadaire fondé en novembre 1938 par un groupe de pasteurs et de laïcs<sup>3</sup>. *La Vie Protestante* devait exprimer le point de vue des personnalités favorables aux idées de K. Barth (M. Dominicé, J. de Senarclens, J. de Saussure)<sup>4</sup>, qui désiraient regrouper les diverses parutions paroissiales<sup>5</sup> afin de les « intégrer dans un journal capable d'obtenir une plus large audience et de faire valoir les positions protestantes dans l'opinion publique »<sup>6</sup>. Sans être donc l'organe de l'Eglise Nationale Protestante à proprement parler<sup>7</sup>, ce journal vise quand même à « faire entendre la voix de celle-ci dans tous nos foyers » et par là-même à « devenir le centre de tous ceux qui se réclament de l'Évangile »<sup>8</sup>. A la fois source et reflet de l'opinion publique protestante en formation, ce titre « ambitionne de servir et de guider nombre de chrétiens de notre pays dont nous aimerions aussi être un des porte-parole autorisés »<sup>9</sup>.

D'autre part, nous nous intéresserons au *Messenger Social*, organe du christianisme social romand<sup>10</sup> (aile « gauche » du protestantisme libéral<sup>11</sup>) alors réuni derrière le pasteur Auguste Lemaître<sup>12</sup>. Dans un article plus tardif, mais qui dépeint bien les

<sup>3</sup> Le premier comité de rédaction comprend Lucienne Benoît, le pasteur Henry Berthoud, Marc Chenevière (lui-même fils de pasteur, et plus tard rédacteur en chef de *La Suisse*), le pasteur Max Dominicé, Albert Filliol, Charles H. Wakker; viendront s'y adjoindre par la suite Jean Jacques Chouet (également à la *Tribune de Genève*) et le futur pasteur Alfred Werner (il quitte la rédaction en janvier 1942; il dirigera par la suite les *Cahiers Protestants*). L'administrateur en sera Georges Breitmeyer de 1938 à 1963.

<sup>4</sup> *Encyclopédie de Genève, Les religions*, vol. 5., Genève, 1986, pp. 201-202.

<sup>5</sup> *La Vie Protestante* (ci-après *VP*) remplace *Le Messenger Paroissial* qui paraissait depuis 31 ans, *La Semaine Religieuse* créée en 1852 et qui cessera de paraître en 1940, et enfin *La Vigie*, l'organe des Cercles d'Hommes protestants.

<sup>6</sup> « La Vie Protestante fête ses 25 ans », *Tribune de Genève*, 8 novembre 1963.

<sup>7</sup> Une fois par mois, *La Vie Protestante* publie les bulletins et annonces officielles des paroisses protestantes genevoises (page intitulée « La vie paroissiale »); elle est également l'organe de la Fédération des cercles protestants de Genève (sous le titre *La page des hommes*); cependant l'Eglise Nationale Protestante de Genève ne s'y exprime directement que dans les articles surmontés de son sceau. Dès 1942, *La Vie Protestante* remplacera également les deux journaux protestants des Eglises neuchâteloises.

<sup>8</sup> Editorial du premier numéro, le 4 novembre 1938.

<sup>9</sup> Editorial du 5 janvier 1945.

<sup>10</sup> Créé en 1915, d'abord mensuel, puis bimensuel dès 1926; le rédacteur en chef en est le pasteur Auguste Lemaître à partir de 1936. Le journal tirait à plus de 10000 exemplaires en 1927, puis 18 500 en 1934. Pour une description de ce journal durant les années de guerre, voir Droux, Joëlle, « *En un combat douteux : un journal protestant romand face à l'antisémitisme (1940-1944)* », in *Guerres et paix, Mélanges offerts à Jean-Claude Favez*, Genève, 2000, pp. 615-638.

<sup>11</sup> Les articles du *Messenger social* sont fréquemment repris par le journal socialiste romand *Le Peuple* (qui reprend lui-même les articles de *La Sentinelle* du socialiste neuchâtelois P. Graber), et inversement. Ces « amitiés particulières » vaudront au journal le retrait du patronage de l'Eglise Nationale Protestante en 1933 (« Le Messenger Social a 40 ans... », *Le Messenger social*, 9 avril 1955). La presse protestante libérale genevoise compte deux autres titres : *L'Essor* et *Le Protestant*.

<sup>12</sup> Les archives du pasteur Lemaître (1887-1970) ont été remises à la BPU par l'Union Protestante Libérale (cote ms fr. 6601 à 6695). A. Lemaître fut pasteur à Plainpalais de 1919 à 1932; il exerça de hautes fonctions à la Faculté de théologie et au sein de l'Eglise Nationale Protestante. Il resta rédacteur en chef du *Messenger social* (ci-après *MS*) jusqu'à sa mort (A. MOBBS, « 1887-1987 : Auguste Lemaître aurait cent ans », *Tribune de Genève*, 17 octobre 1987).

orientations du journal pendant la guerre, le pasteur Lemaître précisait les ambitions de la rédaction : « Nous désirerions provoquer dans notre peuple protestant un effort à la fois vers une pensée juste et vers une action efficace, dans le sens de la fraternité vécue »<sup>13</sup>. De part et d'autre, nous sommes donc en présence de titres militants et engagés : le premier, porté par un retour aux sources qui l'amène à critiquer ce qu'il considère comme les dérives rationalistes du christianisme libéral, veut « aider l'opinion protestante à se former et à s'exprimer (...) en formulant des positions chrétiennes sur les affaires du monde contemporain »<sup>14</sup>. Le second prise peu les débats théologiques et théoriques sur les notions « de justice, de paix et d'amour », donnant la priorité à « un idéal qui doit être exprimé dans l'existence concrète des individus, des groupements et des peuples »<sup>15</sup>. Deux principes, deux lignes éditoriales, deux styles d'engagement que nous retrouverons tout au long de notre analyse.

Que nous apprennent ces sources sur la question des réfugiés en général ? On n'y trouvera quasiment rien sur l'aspect matériel des passages clandestins de frontière (organisation des filières, flux et lieux de passage, identité des réfugiés et motifs de leur fuite, situation de la région frontière, etc...). Et pour cause : durant toute la guerre, les instructions de la Division Presse et Radio interdisaient strictement toute allusion à des sujets considérés comme stratégiquement « sensibles »<sup>16</sup>. Seuls sont autorisés à paraître quelques communiqués officiels visant à informer la population des modifications apportées aux conditions d'accès et de passage (heures d'ouverture ou de fermeture des points de passage destinés aux détenteurs de cartes frontalières). L'histoire des passages clandestins ne s'écrira donc pas (on s'en doutait d'ailleurs) avec les journaux. Ce que la presse, et tout particulièrement les parutions religieuses, nous donnent à voir et à entendre, c'est la perception que les autorités ecclésiastiques se faisaient alors des réfugiés et de leurs problèmes. Comment les persécutés (et notamment les juifs) étaient-ils présentés au public helvétique par ceux qui se voyaient volontiers comme les garants de la moralité et de la tradition helvétiques ? Dans quelle mesure les organes de presse ecclésiastiques ont-ils œuvré pour informer, familiariser ou sensibiliser le public aux problèmes spécifiques des réfugiés ? Le protestantisme était-il à cet égard aussi unanime et monolithique dans la défense des persécutés qu'on le croit souvent ? A ce titre, quel rôle ont pu jouer les oppositions théologiques et doctrinales entre barthiens et libéraux ? Autant de questions auxquelles une étude fine des articles publiés du début de l'année 1942 à fin juillet 44<sup>17</sup> nous permettra d'avancer des éléments de réponse. Tout d'abord en séparant très clairement les mots des choses : en effet, on ne présentera pas ici les actions concrètes (clandestines ou officielles) menées par les divers mouvements ou institutions protestantes visant au sauvetage des réfugiés<sup>18</sup>; mais on se concentrera sur le seul ministère de la parole, tel que le diffusaient les médias en question. Or, celui-ci pouvait revêtir une importance cruciale dans les processus de décision affectant

<sup>13</sup> « Le Messager Social a 40 ans... », *MS*, 9 avril 1955. Souligné dans le texte.

<sup>14</sup> « La Vie Protestante fête ses 25 ans », *Tribune de Genève*, 8 novembre 1963.

<sup>15</sup> « Le Messager Social a 40 ans... », *MS*, 9 avril 1955.

<sup>16</sup> En particulier les consignes du 27 novembre 1942 interdisant la publication de toute information concernant les cas de franchissement clandestin de la frontière franco-suisse.

<sup>17</sup> Il s'agit en effet de la période durant laquelle le problème des réfugiés se pose d'une façon dramatique à la frontière franco-genevoise, du fait de l'accélération des persécutions antisémites en France dans la zone sud.

<sup>18</sup> Cf *supra*, article de R. Fivaz-Silbermann qui annonce des études à venir sur les filières de passage clandestins.

le sort des candidats au refuge: on sait par exemple que la plus ou moins grande bienveillance accordée par les autorités politiques cantonales ou fédérales aux demandes d'asile dépendaient en partie de leur sensibilité aux mouvements de l'opinion publique face au risque de « surpopulation étrangère » (et surtout à ses effets réels ou phantasmés : concurrence économique, intellectuelle, culturelle, etc..). Le fait que les réfugiés soient dépeints par les organes de presse reflétant ou influençant l'opinion publique comme des victimes dignes de pitié, ou au contraire comme des éléments perturbateurs, pouvait donc influencer indirectement sur les décisions prises à l'égard des réfugiés<sup>19</sup>.

### A titre indicatif...

Premier constat de cette recherche : l'abondance des articles consacrés aux réfugiés (notamment israélites) par ces deux titres de la presse confessionnelle, qui contraste avec le relatif mutisme de la grande presse d'audience nationale (tout au moins en Suisse romande<sup>20</sup>). Les références directes ou indirectes aux réfugiés sont en effet légion durant toute la période dans les deux périodiques considérés<sup>21</sup>, que ce soit pour évoquer des problèmes précis et concrets (par exemple les conditions de vie dans les camps d'accueil en Suisse) ou comme prétexte pour aborder des thèmes de réflexion d'ordre philosophique ou théologique (« L'espérance de l'Eglise et le peuple juif », par exemple). Si l'on considère maintenant le contenu des articles consacrés à ce sujet, la liste des similitudes s'arrête là. L'analyse rapide des titres sous lesquels les articles les plus importants sont publiés suggère déjà deux façons bien différentes d'aborder et de présenter les problèmes propres aux réfugiés.

Du côté du *Messenger Social*, l'accent est très clairement mis sur les réalités dramatiques que vivent les populations juives partout en Europe, et tout particulièrement en France, patrie des droits de l'homme. Des titres « accrocheurs » évoquent le caractère inique des mesures qui les frappent (« La misère humaine : sévérité ... ou iniquité », le 25 avril 42), sans masquer la réalité derrière de faux-semblants discursifs : ainsi, l'expression même d'antisémitisme émaille-t-elle fréquemment les titres de ce journal (« Eglise et antisémitisme », les 10-25 juillet 1942 ; « Persécutés et réfugiés : quelques questions et réponses », le 10 octobre 1942). Le journal ne manque jamais une occasion de présenter les populations israélites comme les victimes d'une persécution injuste, et d'en appeler à un sentiment de charité et d'empathie à leur égard (« La persécution antisémite et nos responsabilités chrétiennes », le 10 septembre 1942). Par des titres frappants, on suggère d'ailleurs aux lecteurs que ces victimes-là ne sont pas des êtres à part, mais des membres d'une même famille, celle de l'humaine condition

<sup>19</sup> On a ainsi pu justifier la fermeture des frontières aux réfugiés, notamment israélites, en prétextant la crainte de voir se développer ou se généraliser au sein de l'opinion publique helvétique des réactions antisémites.

<sup>20</sup> Cf. les détails donnés par M. CAILLAT, *René Payot : un regard ambigu sur la guerre*, Genève, 1997, pp. 325 sqq.

<sup>21</sup> Un comptage minutieux et rigoureux des articles consacrés à ce thème n'est cependant guère possible, dans la mesure où certaines références ne font l'objet que d'un entrefilet, alors que d'autres sont traitées en pleine page; d'autre part, des articles consacrés à de tout autres sujets incluent parfois des considérations rapides, mais très révélatrices, sur la question des réfugiés.

qui pèse sur tout un chacun (« Qu'as-tu fait de ton frère ? », les 10-25 août 1942 ; « Tu aimeras ton prochain... », le 25 février 1944).

A *La Vie Protestante*, le message semble moins net : dès l'abord, c'est la situation des réfugiés protestants qui polarise l'attention de la rédaction (« Que pouvons-nous faire pour les réfugiés protestants ? », le 27 mars 1942 ; « La vie des paroisses protestantes dans les camps d'internement [en France] », le 26 juin 1942 ; « Un culte protestant parmi les réfugiés à Genève », le 27 novembre 1942 ; « Parmi les réfugiés protestants », le 22 octobre 1943). Les titres ne cherchent donc nullement ici à attirer l'attention du lecteur sur la condition et les risques spécifiques qui hypothèquent le sort des populations juives. L'antisémitisme n'est évoqué qu'en transparence, et quant aux persécutions, elles ne sont dénoncées dans les titres que par procuration (« Pays-Bas : l'Eglise proteste », 16 octobre 1942 ; « Norvège : l'Eglise proteste contre les persécutions des juifs », le 18 décembre 1942 ; « Suède : les évêques suédois protestent contre la persécution des juifs en Pologne », le 1er janvier 1943 ; « Les Eglises des Pays-Bas protestent (...) contre les violations répétées de la loi de Dieu », 19 mars 1943). Il faudra attendre une date relativement tardive pour que la rédaction assume visiblement et clairement une dénonciation de la persécution des juifs dans l'Europe nazie, assortie d'une déclaration de principe en leur faveur (« Sympathie pour les non-aryens », le 2 juin 1944 ; « Le martyr juif », 14 juillet 1944 ; « Les Eglises protestantes et les persécutions des juifs », 28 juillet 1944). Par contre, c'est tout à fait consciemment et très précocement que la rédaction tente d'éclairer son public sur un sujet dont la réalité ne semble faire aucun doute à ses yeux : celui du « problème juif ». Alors que ce thème n'était traité que marginalement par le *Messenger Social*, et que les considérations théologiques auxquelles il donnait lieu étaient balayées d'un revers de main par le pasteur Lemaître (« La détresse d'Israël... et notre théologie », le 10 novembre 1942), *La Vie protestante* y attache au contraire beaucoup d'importance : la réalité du « problème juif » y est ainsi constamment réaffirmée et traitée dans toutes ses implications (notamment théologiques), faisant écho aux craintes lancinantes qui sont alors celles de la police fédérale des étrangers (« Le sionisme est-il la solution du problème juif ? », le 10 avril 1942 ; « L'aspect théologique de la question juive », le 23 octobre 1942 ; « Le problème juif : une réalité politique et sociale », le 6 novembre 1942 ; « Le rôle de l'Eglise dans l'étude du problème juif », le 4 décembre 1942). Autre thème traité de façon très déséquilibrée entre les deux périodiques : celui du devoir de parole de l'Eglise face à la raison d'Etat. Curieusement, le *Messenger Social* semble consacrer bien peu de place à ce thème, qui à l'opposé obsède littéralement *La Vie protestante* au point d'envahir ses colonnes : on y use beaucoup d'encre à réfléchir à la place respective de l'Etat et de l'Eglise dans les sociétés modernes, et tout particulièrement en temps de guerre (« Les limites de l'obéissance à l'Etat », le 26 mars 1943 ; « Eglise, politique et vie publique », le 8 octobre 1943) ; ou encore on s'interroge pour savoir si les pasteurs ont le droit de prendre la parole pour critiquer les gouvernements, et si oui jusqu'où ne doivent-ils pas aller dans cette voie (« Un pasteur ne doit pas faire de politique », le 12 février 1943<sup>22</sup> ; « Le pasteur et sa raison d'être, la parole », le 26 février 1943).

<sup>22</sup> Cet article est dû au pasteur de Saussure; cf. FATIO, Olivier, « Les sermons de guerre du pasteur de Saussure », in *Guerres et paix, Mélanges offerts à Jean-Claude Favez*, Genève, 2000, pp. 591-613.

Sans préjuger du contenu de ces articles, l'étude rapide de leurs titres livre déjà un certain nombre de pistes : le *Messenger Social* s'y montre nettement orienté vers l'action concrète, se plaçant résolument dans le sillage de la philosophie des Lumières et des droits de l'homme. Il adopte un langage clair et lucide, parlant au nom d'une morale chrétienne intemporelle qui ne transige pas sur les principes en fonction des circonstances. Il prône une attitude tolérante et humanitaire face aux problèmes concrets des hommes et des femmes de son temps, en particulier de ceux et celles qui sont menacés dans leurs droits ou leur intégrité physique et morale. Ainsi, pour le *Messenger Social*, l'urgence n'est pas la « question juive », mais « la persécution juive ». La priorité doit être donnée aux victimes, qu'il faut sauver ici et maintenant, sans exception. En tout état de cause, leur statut de victime prime sur toute réflexion théologique (un « luxe » et surtout un délai qu'on ne peut se permettre au regard des dangers concrets qui pèsent sur ces persécutés), et plus encore sur une quelconque raison d'Etat, forcément égoïste et incompatible avec un message chrétien universaliste (« Pour l'aide aux réfugiés : l'homme ne vit pas de pain seulement », le 25 décembre 1943). A l'opposé, le message de *La Vie Protestante* paraît bien plus timoré, en tout cas plus prudent dans sa présentation des problèmes liés à la persécution des juifs en Europe et au rôle que la Suisse doit jouer à cet égard : les décisions en matière de droit d'asile sont clairement laissées aux instances de l'Etat ; l'Eglise, si elle a certes un rôle à jouer, doit limiter ses actions à ces sphères traditionnelles que sont la charité, la consolation, la cure d'âmes, l'assistance matérielle et spirituelle. Elle y trouve sa justification et sa raison d'être, comme c'est le cas en France où le rôle caritatif des oeuvres protestantes est largement répercuté et célébré par le journal genevois (« L'entraide spirituelle et sociale en France », le 19 juin 1942 ; « Avec les réfugiés étrangers [en France] : une belle expérience », 17 juillet 1942). Par contre, libre à l'Eglise et à ses membres d'examiner et de discuter les fondements théologiques de son action ou de sa pensée, notamment à l'égard d'un « problème juif » mis à distance et comme privé d'impact affectif par un traitement volontiers aride et rationalisateur.

### **Témoignages croisés**

Afin de tirer des conclusions pertinentes des intuitions présentées ci-dessus, il conviendrait évidemment de se livrer à une analyse textuelle systématique des articles publiés par ces deux périodiques durant toute la période considérée ici. Faute de place, on ne se livrera ici qu'à un sondage comparatif, lequel portera sur les réactions respectives des deux rédactions face à des événements ou des phénomènes particulièrement marquants de l'histoire de la politique suisse d'asile. On s'intéressera d'abord à la façon dont les deux journaux présentent à leur public une des questions majeures autour de laquelle cette politique s'articule : le « problème juif », directement lié à la lecture philosophique et théologique que les deux rédactions font du phénomène de l'antisémitisme. On se penchera ensuite sur les événements de l'été 1942 (fermeture de la frontière et interventions des Eglises en faveur des réfugiés israéliens) ; durant cette période, l'afflux de réfugiés en Suisse (et tout particulièrement à Genève, porte d'accès clandestine vers l'asile suisse), donne lieu de la part de nos deux titres à une série de mises au point sur l'identité des candidats à l'asile : chaque rédaction s'efforcera de dessiner un portrait de groupe susceptible d'éclairer l'opinion sur l'attitude à adopter à l'égard de ces proscrits. Enfin, dernier thème retenu ici, celui de la diffusion par nos

deux journaux des informations concernant le génocide : y a-t-il à cet égard une différence entre les deux rédactions, sachant que des renseignements sûrs couraient déjà à ce sujet à Genève et en Suisse, que les deux équipes rédactionnelles ne pouvaient ignorer<sup>23</sup>.

### Deux rédactions soumises à la « question juive »

Au cours du printemps 1942, les médias helvétiques sont informés des mesures antisémites que la France, zone nord et sud confondues, est en train de mettre en place et de systématiser. Aux prises d'otage, rafles, exécutions et déportations sommaires de la zone nord sous occupation allemande font écho les mesures discriminatoires prises depuis 1940 par Vichy afin de résoudre « le problème juif » (statuts des juifs, création d'un commissariat général aux questions juives, politique d'aryanisation de l'économie et de l'administration, etc.). La réaction du *Messenger Social*, si elle traîne quelque peu à s'exprimer à l'encontre du gouvernement de Vichy par sympathie pour le vieux maréchal<sup>24</sup>, sort cependant de sa réserve dès avril 1942 lorsqu'il s'agit de condamner les crimes nazis en zone occupée (représailles aveugles contre des attentats anti-allemands) : « Des faits de cet ordre, qui dénoncent l'abandon résolu des bases du droit, [ne doivent pas passer] chez nous comme des faits divers, comme une sorte de conséquence inéluctable de la situation de guerre. (...) Pourquoi ceux qui se trouvent marqués du signe fatal : fils d'Israël... ou dont les noms se retrouvent sur les listes du parti communiste, sont-ils traités comme les solidaires des criminels inconnus plutôt que d'autres ? La guerre justifie-t-elle donc non seulement toute sévérité, mais encore toute iniquité ? »<sup>25</sup>. La plupart des éléments d'analyse de la « question juive » sont d'ores et déjà présents sous la plume d'Auguste Lemaitre : celui-ci se place résolument sur les seules bases légales, qui ne connaissent pas les différences de race, et par conséquent stigmatise toute mesure raciale comme un abandon flagrant de l'état de droit, qu'aucune circonstance ni état d'urgence ne saurait justifier. Il ira plus loin encore quelques semaines plus tard, en soumettant les mesures antisémites à la critique conjointe et convergente de la tradition juridique libérale et des enseignements chrétiens : « Nous voyons certaines des mesures prises par le III<sup>e</sup> Reich contre les Juifs être appliquées désormais en France occupée. Quelle humiliation pour la patrie des droits de l'homme et des philosophies de la tolérance que de devoir consentir à cette régression. (...) [Ce fait] doit soulever l'indignation de ceux qui croient encore à la dignité de la personne humaine. Aucun disciple du Christ ne peut aujourd'hui fermer les yeux à l'iniquité de mesures aussi contraires à l'affirmation de l'unité religieuse des hommes, fils du même père »<sup>26</sup>. Autrement dit, « Liberté, Egalité, Fraternité » et « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », l'héritage de 1789 d'une part, celui du Nouveau Testament d'autre part, contredisent fondamentalement non seulement toute mesure discriminatoire, mais interdisent même de poser comme légitime une quelconque « question juive ».

<sup>23</sup> CERUTTI, Mauro, « La Suisse, terre d'asile ? », in *Revue d'histoire de la Shoah - Le Monde Juif*, 1998, pp. 25-49.

<sup>24</sup> Cf. DROUX, op. cit.

<sup>25</sup> « La misère humaine: sévérité... ou iniquité ? », (AL), *MS*, 25 avril 1942.

<sup>26</sup> « A propos de la situation des Juifs », (AL), *MS*, 10 juin 1942.



*La Vie Protestante* ne semble pas l'entendre de cette oreille, elle qui publie de nombreux articles sur ce thème, qu'elle établit d'emblée comme un fait et un problème à résoudre, et non une hypothèse à discuter. Non seulement l'altérité radicale des Juifs y est clairement établie à la lumière de l'histoire, et leur liberté d'établissement remise en cause : « Depuis que nos peuples européens ont été stabilisés après les grandes migrations des temps antiques et de l'arrière moyen âge, seule l'immigration juive est venue amener une perturbation assez grave dans la structure ethnique de nombre de nos pays. Si l'on admet le droit de propriété du plus ancien occupant, l'immigration ultérieure ne peut qu'être combattue et la déportation des nouveaux venus se justifie »<sup>27</sup>. Mais en outre, l'égalité de tous devant la loi n'étant plus considérée comme une des bases du droit, il devient licite de faire des lois « sur mesure » pour certaines catégories de population (en l'occurrence les Juifs) : « Le statut des Juifs dans les divers états devra être réexaminé, l'antisémitisme d'aujourd'hui, et son antidote, le sionisme, ayant montré la précarité, pour beaucoup d'Etats, du principe de Mendelssohn d'intégrer les juifs aux peuples parmi lesquels ils résident »<sup>28</sup>. Mis littéralement « hors-la-loi » par leur caractère inassimilable, les Juifs posent clairement problème aux yeux de certains rédacteurs de *La Vie Protestante*. C'est que cette différence radicale entre Chrétiens et Juifs est ancrée sur des enseignements théologiques jusqu'alors négligés, mais que la rédaction se charge de rappeler, à l'heure où les réfugiés israélites se pressent aux portes de la Suisse : le problème juif doit être résolu, y explique-t-on « non par l'élimination définitive d'Israël, mais par sa conversion. (...) Le peuple juif n'est pas un peuple : entre ses membres, nulle communauté de langue ni d'habitat. Une seule chose rapproche tous les Juifs : leur refus du Christ. Ces certitudes expliquent aussi la haine que les Israélites inspirent. Par delà leur richesse qu'on envie, ou leur avarice qu'on méprise, il y a quelque chose d'autrement plus profond : leur infidélité à une vocation. A la lumière de ces données théologiques, on comprend pourquoi le Juif (à moins d'être touché par la grâce) ne parvient jamais à s'assimiler »<sup>29</sup>. Au-delà de l'appel persistant à la conversion (qui n'a pas été sans choquer certains témoins lucides de la politique suisse d'asile<sup>30</sup>), il faut insister sur la réitération des stéréotypes les plus usés quant à la culpabilité originelle du peuple déicide, laquelle nourrit une surprenante validation des préjugés antisémites (le Juif riche, avare, encore et toujours inassimilable<sup>31</sup>). La conclusion de la démonstration participe de la même logique de persuasion profondément ambiguë : les chrétiens doivent faire effort pour surmonter leur aversion légitime et se montrer charitables envers une race que tout dans son caractère, son histoire, sa culture, sa religion appellerait à rejeter : « Si nous sommes chrétiens, nous devons aimer les Juifs. En Christ, ils sont doublement nos frères. Et s'ils sont rarement *aimables*, c'est une raison pour nous de les aimer davantage »<sup>32</sup>.

<sup>27</sup> « Le sionisme est-il la solution du problème juif ? », *VP*, 10 avril 1942.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> « L'aspect théologique de la question juive », *VP*, 23 octobre 1942.

<sup>30</sup> Cf. les critiques à peine voilées que formula à l'issue de la guerre J. JEHOUDA, « Les réfugiés juifs en Suisse », in *La Revue Juive*, 1945, pp. 87-88 et 199-202.

<sup>31</sup> Cf. la brochure publiée à Genève en juillet 1944 par le Dr Moïse ENGELSON, *Nous autres, Juifs*, et qui s'attache à tordre le coup à ces stéréotypes (« fâcheux traits de caractère, usure, capitalisation, esprit de révolte, etc.. » (p. 11)).

<sup>32</sup> « L'aspect théologique de la question juive », *VP*, 23 octobre 1942.

Prononcées à l'heure où les autorités suisses cherchent à limiter à tout prix l'entrée clandestine des réfugiés, de telles affirmations émanant d'un organe (certes officiels) de l'Eglise Nationale Protestante semblaient bien peu propres à susciter un mouvement public de sympathie en faveur des Juifs persécutés, et par là-même à inverser la logique dissuasive enclenchée par la police fédérale des étrangers aux frontières du pays.

Aussi faut-il rappeler ici que cette lecture théologique n'était pas la seule disponible sur le marché. Car le *Messenger Social*, et tout spécialement son rédacteur en chef, le pasteur Lemaître, s'employait parallèlement à contrer ces articles ambigus sur leur propre terrain, celui des Ecritures. On n'en citera pour preuve que ce véritable morceau de bravoure publié à la veille des grandes rafles de l'été 42 en zone sud, où le pasteur genevois s'efforce de susciter parmi ses lecteurs un sentiment de sympathie, de fraternité et de solidarité envers des victimes qui ne peuvent être tenues pour responsables (moralement ou théologiquement, en raison de leurs croyances) des sévices qu'on leur fait subir : « Notre Eglise ne peut garder le silence en face d'une propagande antisémite qui risque de s'intensifier aussi dans notre propre patrie. A l'heure où les juifs sont ailleurs l'objet de vexations, de spoliations et de persécutions, l'Eglise doit définir sa position spirituelle. (...) La Chrétienté a renié l'esprit de son seigneur chaque fois qu'elle a maltraité ou persécuté les descendants de ceux pour le pardon desquels Jésus Christ a prié son père. Notre devoir de justice et de charité s'étend à tous les hommes, nos frères. La race dont sont issus les prophètes et les apôtres et qui est celle de Jésus Christ a droit à notre respect (...). Si les chrétiens prient Dieu pour la conversion du peuple élu, ils ont aussi à implorer la miséricorde divine en faveur d'Israël persécuté, à sympathiser avec les douleurs qui sont les siennes, à souffrir des injustices dont il est aujourd'hui à nouveau la victime. (...) [Il faut] résister à toute tentative d'introduire chez nous les conceptions d'un antisémitisme raciste condamné par l'esprit de notre Maître et par toute notre tradition nourrie des saintes écritures »<sup>33</sup>.

Comment ces prises de position tranchées vont-elles résister au choc frontal de l'été 1942, qui inaugure les premières grandes vagues d'arrivées clandestines dans la région depuis le début de la guerre?

## Un été 42

Suite aux premières grandes rafles réalisées dans la zone sud par la police française, les nombreux réfugiés qui avaient quitté la zone nord devant la progression des troupes allemandes se retrouvent pris au piège. Menacés de déportation, bloqués par l'inertie administrative de Vichy et le mauvais vouloir des pays d'accueil potentiels, de nombreux réfugiés israélites tentent à tout prix de gagner le seul havre de paix désormais existant (et accessible) en Europe : la Suisse. Individuellement ou en famille, spontanément ou regroupés selon diverses filières, les réfugiés se frayent un chemin vers la frontière franco-suisse, non sans difficultés. On connaît bien ces événements et la suite que leur donnèrent alors les autorités fédérales en prescrivant le refoulement de tous les réfugiés civils entrés illégalement (directives des 4-13 août). Bien connues

<sup>33</sup> « Eglise et antisémitisme », *MS*, 10-25 juillet 1942.

également, les réactions de protestation de nombreuses personnalités actives dans l'aide aux réfugiés, qui parvinrent à convaincre les gardiens du temple suisse d'en entrouvrir à nouveau les portes. Quels échos ces événements trouvèrent-ils dans nos deux périodiques genevois? La question est d'importance, lorsque l'on sait que c'est précisément à Genève que la question des passages clandestins se posait avec le plus d'acuité.

Pour sa part, le *Messenger Social*, relatant les démarches de la Fédération des Eglises Protestantes de la Suisse auprès des autorités fédérales, reconnaît dans un premier temps que la raison d'Etat a des raisons que le coeur ignore : « Les services administratifs [de la police fédérale des étrangers] se doivent de voir la situation générale et le faisceau des exigences multiples de la collectivité, souvent opposés au désir légitime de la personne »<sup>34</sup>. En outre, la rédaction se plaît à noter que les bureaucrates fédéraux ne sont pas butés sur un rejet obstiné des considérations humanitaires : « En pratique, le facteur personnel est bien considéré ; il pèse dans la balance. Beaucoup plus souvent qu'on ne le suppose, le souci de l'humain marque les décisions de la police des étrangers. Cela doit être nettement proclamé »<sup>35</sup>. Pour autant, la vigilance reste de rigueur : il ne s'agit en effet pas de signer un quitus pour l'avenir à des autorités administratives qui ne sont que trop promptes à aligner les exigences de la défense nationale spirituelle sur celles du plan Wahlen : « Si nous savions organiser la vie fraternelle et pratiquer le renoncement, nous pourrions sauver l'honneur de notre tradition d'accueil. En tout cas, la limite arithmétique du devoir est contraire à l'esprit de Jésus. (...) Opposons donc aux nécessités de notre existence matérielle la plus haute nécessité d'une exigence spirituelle qui doit, si nous lui obéissons, avoir un jour sa récompense »<sup>36</sup>. C'est bien la notion de charité chrétienne, véritable socle identitaire de la Suisse, qui doit prévaloir sur l'égoïsme national : « Faut-il donc rejeter hors de nos frontières ceux-là mêmes qui, menacés de mort, sont entrés chez nous clandestinement, invités à le faire par l'image idéale de la Suisse généreuse et libérale imprimée dans leurs esprits ? »<sup>37</sup>. Poser la question en ces termes, c'est déjà y répondre. Quant à ceux qui seraient tentés de dire que seul le gouvernement peut trancher en la matière, le *Messenger* se charge d'éclairer leur lanterne : « Dans l'ensemble des graves préoccupations actuelles, faire une place à ceux qui, dans leur immense majorité, sont des hôtes et des amis que nous désirons toujours mieux traiter comme tels, c'est aussi contribuer à cette défense spirituelle du pays que l'on nous rappelle incessamment et que tous ensemble et dans tous les domaines nous voulons assurer »<sup>38</sup>. Le message que le journal entend faire passer au public (sinon aux autorités) est dénué de toute ambiguïté : la Suisse peut et doit accueillir les réfugiés israélites persécutés, dignes d'attention et de pitié. Car non seulement la barque n'est pas pleine, mais elle se doit en priorité d'embarquer et de sauver les espèces les plus menacées.

Du côté de *La Vie Protestante*, le son de cloche est tout autre. Certes, les démarches de la Fédération des Eglises Protestantes de la Suisse y sont répercutées fidèlement, mais la rédaction y ajoute un commentaire lourd de réserves : « Nous pensons qu'il faut se garder en ceci de tout jugement hâtif. La Confédération a le devoir d'inter-

<sup>34</sup> « Police des étrangers et hospitalité suisse », *MS*, 10-25 août 1942.

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> « La persécution antisémite et nos responsabilités chrétiennes », *MS*, 10 septembre 1942.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> « Police des étrangers et hospitalité suisse », *MS*, 10-25 août 1942.

dire l'entrée de son territoire aux éléments indésirables et l'on a trop souvent déploré, du côté protestant, l'immoralité et la recrudescence de la criminalité dans notre pays pour ne pas comprendre la vigilance du gouvernement fédéral et ne pas lui savoir gré de trier sur le volet ceux à l'égard desquels la Suisse entend exercer son droit d'asile »<sup>39</sup>. On est bien loin ici du devoir d'esprit critique à l'égard de la police fédérale des étrangers dont le *Messenger Social* se targue alors. Tout au contraire, *La Vie Protestante* s'en remet en tout à l'administration fédérale pour gérer le temporel, dont la politique à l'égard des réfugiés fait précisément partie. De fait, les catégories floues utilisées par les responsables de la police fédérale des étrangers sont reprises et validées par le journal genevois sans une once de critique : que certains réfugiés soient « indésirables » ne fait aucun doute, pas plus que le lien implicite entre présence des réfugiés et hausse de la criminalité et de l'immoralité ; la nécessité de trier entre le bon grain et l'ivraie s'impose donc de soi-même au terme de l'analyse, mais sur quels critères ? Le statut de victime (pas plus que la menace réelle ou potentielle qui pèse sur elle) ne sont en aucun cas suffisants pour donner droit à l'accueil, avance la rédaction. Prenant le contre-pied de la Fédération, elle propose donc d'autres critères de choix : « Une chose nous surprend dans l'attitude [de la Fédération] : pourquoi sa protestation prend-elle la défense des immigrants « non aryens » et d'eux seuls ? Ceux qui franchissent notre frontière ne sont pas tous juifs, loin de là. Aurions-nous moins de compassion pour les protestants et pour les catholiques réfugiés que pour le peuple d'Israël ? On invoque l'amour du prochain. Nos frères en Jésus Christ seraient-ils moins nos prochains que ceux qui refusent leur foi au Christ sauveur ? »<sup>40</sup>. Et d'évoquer, dans un article ultérieur, les leçons de l'histoire genevoise : à l'occasion de la commémoration du 400<sup>e</sup> anniversaire du premier culte évangélique prononcé en italien à Genève, ne lit-on pas ces lignes lourdes de sens : « Plusieurs orateurs ont rappelé que si, en 1542, de nombreux réfugiés prennent le chemin de Genève, il en avait été de même en 1542 déjà, et le coeur parle aujourd'hui comme il parlait alors. Cependant le parallélisme s'arrête là. En effet, les immigrés de 1542 et des années qui suivirent étaient des coreligionnaires, tôt assimilés à la population de Genève, tandis que la plupart des immigrés actuels ne sont pas convertis au Christ et ne peuvent être assimilés »<sup>41</sup>.

Ces articles, qui reproduisent une fois de plus la cascade des stéréotypes dépeignant un juif indésirable et immoral, rétif de surcroît à tout effort de conversion, ne manqueront pas de mettre le feu aux poudres : dès la publication de sa note rédactionnelle du 28 août 1942, *La Vie Protestante* s'attire en effet les foudres des personnalités les plus engagées en faveur des réfugiés (notamment du pasteur Lemaître, rédacteur du *Messenger Social*, qui signe en tant que modérateur de la Compagnie des pasteurs de Genève<sup>42</sup>). Ceux-ci écrivent à la rédaction des lettres indignées, réclamant un droit de réponse qui sera publié dans le numéro suivant. Ils y dénoncent vigoureusement l'amalgame entre criminels/israélites/indésirables qu'ils ont lu entre les lignes de *La Vie Pro-*

<sup>39</sup> « En Suisse: l'Eglise protestante et les réfugiés », Note de la rédaction, *VP*, 28 août 1942.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> « Quatre siècles de fidélité », *VP*, 30 octobre 1942.

<sup>42</sup> Les deux autres signataires sont le pasteur A. Koechlin, président de la Fédération des Eglises Protestantes de Suisse, et le pasteur J. Courvoisier-Patry, président du Consistoire de l'Eglise de Genève.

*testante*<sup>43</sup>. Leur raisonnement se retrouvera au fil des articles didactiques et pédagogiques que la rédaction du *Messenger Social* ne cessera de publier durant tout l'automne 1942. Elle y rejette en bloc toute la panoplie argumentative développée par *La Vie Protestante*, à la remorque des responsables de la police fédérale des étrangers : tout d'abord en informant le public des risques réels encourus par ceux que la Suisse rejetterait de l'autre côté de sa frontière : « Nous avons dit et nous réaffirmerons toujours le devoir d'accueil à l'égard d'êtres livrés au pire destin : le travail forcé ou la mort »<sup>44</sup>. Quant à la prétention de trier entre les bons et les mauvais réfugiés, comme autrefois on réservait les aumônes aux « bons pauvres » (chrétiens et moraux, mais malchanceux) au détriment des « mauvais » (immoraux et donc responsables de leur sort), le pasteur Lemaître remet les pendules à l'heure : « Le Juif, honni et traqué, en arrivant chez nous, éveille une compassion spontanée, qui n'attend pas pour s'exprimer les résultats d'une enquête préalable. Toute victime a droit à notre amour »<sup>45</sup>. Et de conclure, dans un article consacré au même thème, quelques semaines plus tard : « Les persécutions antisémites éveillent non seulement l'émotion des cœurs sensibles, mais aussi la révolte des consciences droites. Cette parole intérieure qui nous clame la condamnation de Dieu sur ceux qui piétinent les droits de la créature humaine ne peut être réduite au silence par aucune subtilité théologique »<sup>46</sup>.

On le voit, les différences d'appréciation qui s'étaient déployées dans les deux périodiques au printemps 1942 à propos de la question juive et de l'antisémitisme à l'étranger prennent un tour plus aigu lors même que le problème se rapproche des frontières suisses. Désormais, leurs positions respectives ne bougeront plus guère jusqu'à l'été 1944 : d'un côté, le *Messenger Social* plaidera en faveur des réfugiés les plus menacés ; il mènera en leur nom une campagne de presse sans précédent visant à réveiller les consciences helvétiques en les interpellant sur leurs doubles responsabilités de chrétiens et de citoyens : « La voix des chrétiens doit continuer à s'élever pour réclamer le maximum d'humanité. (...) Soyons vigilants et attentifs. La façon dont nous remplissons nos tâches de guerre, dont fait partie le problème (certainement difficile et complexe des réfugiés), n'est pas sans influence sur le sort de la Suisse. Et comme nous sommes toujours en démocratie, ce n'est pas seulement l'affaire des autorités, mais celle du peuple entier, que dans ce secteur aussi de notre vie civique, nous maintenions haut et fermes les vieilles traditions suisses »<sup>47</sup>. Fort de ce constat, le journal se lancera dès le début de l'année 1943 dans une vigoureuse propagande en faveur des réfugiés, visant à démolir les vieux clichés et préjugés antisémites en traçant un portrait vivant, humain et réaliste des réfugiés recueillis en Suisse<sup>48</sup>. Reste à savoir quel impact un tel dis-

<sup>43</sup> « Vous établissez entre l'entrée de réfugiés sur notre territoire et la recrudescence de la criminalité un rapport dont la gratuité frappe le lecteur » (« L'Eglise Protestante et les réfugiés », *VP*, 4 septembre 1942).

<sup>44</sup> « Persécutés et réfugiés: quelques questions et réponses », *MS*, 10 octobre 1942.

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> « La détresse d'Israël... et notre théologie », *MS*, 10 novembre 1942.

<sup>47</sup> « Au secours des réfugiés », *MS*, 10 avril 1943.

<sup>48</sup> Cf. DROUX, op. cit., pp. 630 sqq. Le titre des articles publiés au cours de l'année 1943 par le journal sont éloquentes : « Pour l'avenir des réfugiés », « Contre la légende au sujet des réfugiés », « Les réfugiés veulent préparer l'avenir », « Pour l'aide aux réfugiés: l'homme ne vit pas de pain seulement », « La reconnaissance des réfugiés: merci à la Suisse », « Nos réfugiés: créer et organiser l'avenir », etc...

cours a pu avoir sur le public, ce qui est toujours difficile à mesurer en l'absence de sources pertinentes sur ce thème. On sait par contre que des articles de ce journal circulaient sous le manteau, notamment de l'autre côté de la frontière, ce qui semble indiquer que ses prises de position et les informations divulguées étaient assimilées, à tout le moins par les Renseignements Généraux français, à de dangereux actes de résistance<sup>49</sup>.

Quant à *La Vie Protestante*, elle restera peu loquace sur le sujet des réfugiés israélites, pour concentrer son attention sur les réfugiés protestants, leurs activités, les cérémonies et cultes organisés en leur faveur en France, ou dès 1943 dans les camps genevois. La politique d'asile est bien considérée ici comme le pré carré des autorités politiques et d'elles seules<sup>50</sup>. A cet égard, la distance prise dès la fin de l'été 1942 avec les défenseurs des réfugiés israélites ne manquera pas de refaire surface, prouvant bien que les vieux stéréotypes ont la vie dure : ainsi, lorsque la rédaction évoque l'activité des Eglises en Suisse durant l'année 1942, elle ne peut s'empêcher de noter : « [les Eglises] ont élevé la voix en faveur des réfugiés, et si certains se sont montrés indignes de cette sollicitude, s'il faut faire une très nette distinction entre les véritables réfugiés arrivés sans ressources et sans forces à notre frontière, et ceux qui sont venus mettre sous la protection de notre gouvernement et de notre armée une fortune ou des appétits, si l'on ne peut taire non plus le malaise causé dans notre population par le *battage* suspect fait autour des réfugiés, les Eglises n'en ont pas moins agi selon leur conscience en apportant à ceux-ci des secours spirituels en même temps qu'une aide matérielle »<sup>51</sup>.

La leçon est claire : l'Eglise ne doit pas s'arroger des droits qui n'appartiennent qu'à l'Etat, pas plus qu'elle ne doit, par des prises de paroles inconsidérées, gêner l'action de celui-ci, encore moins la censurer. Le fait que la diffusion des informations concernant les réfugiés israélites, et la propagande menée en leur faveur par certains médias, soit considéré comme « suspect » par *La Vie Protestante* aura des effets décisifs sur l'usage que la rédaction fera des rumeurs de plus en plus précises qui circulent en Suisse sur le génocide.

---

<sup>49</sup> Le commissaire principal chef du service des renseignements généraux écrit ainsi au directeur des renseignements généraux à Vichy, le 2 septembre 1942 : « *Répercussions en Suisse des mesures prises en France contre les Israélites*: J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus à titre documentaire un exemplaire du journal du *Messenger social* en date du 25 écoulé, organe du Consistoire romand, qui sous le titre « Qu'as-tu fait de ton frère » reproduit en deuxième page un article paru dans divers journaux socialistes suisses, relativement aux arrestations des juifs à Paris. Ce journal reproduit également, en première page, l'appel que le Conseil de la Fédération des Eglises Protestantes de la Suisse vient de faire auprès des autorités fédérales, en faveur des réfugiés non ariens. L'émotion soulevée en Suisse par les mesures prises en France contre les Juifs est loin de se calmer » (Archives Départementales de la Haute-Savoie, 15 Wd 39).

<sup>50</sup> Avec un bémol cependant: le 25 septembre 1942, la rédaction publie (sous la plume d'H. Berthoud) une virulente mise en cause des méthodes brutales de refoulement en vigueur dans l'Arrondissement territorial genevois, évoquant le « passage à tabac: coups de pieds, coups de poings, gifles » que certains subalternes font subir à certains réfugiés avant de les refouler (article paru sous le titre anodin « Réfugiés » qui ne rend certes pas justice à son contenu explosif). La dénonciation est courageuse, mais encore faut-il préciser que ce sont les méthodes du refoulement, et non le refoulement lui-même que l'auteur stigmatise : « Ce sont des hommes et non des bêtes: est-ce trop demander qu'on les traite comme des hommes et qu'on ne les malmène pas comme on ne voudrait pas malmener des animaux ».

<sup>51</sup> « 1942 sur le front de l'Eglise », *VP*, 8 janvier 1943.

### Parler ou se taire? La « solution finale »

La rafle du Vel'd'Hiv a eu lieu dans la nuit de 15 au 16 juillet 1942, alors que le dernier numéro du *Messenger Social* vient tout juste de paraître (le 10 juillet). Celui-ci contient un article didactique (« Eglise et antisémitisme ») dû une fois de plus à la plume d'Auguste Lemaître, au nom de la Compagnie des Pasteurs dont il est le Modérateur, qui condamne sans appel toute mesure antisémite. Dès le numéro suivant, sorti de presse fin août 1942, c'est l'état d'urgence : pas moins de quatre articles évoquent à titres divers les persécutions contre les Juifs<sup>52</sup>. Le plus poignant d'entre eux décrit justement par le menu la rafle du Vel'd'Hiv', reprenant pour l'occasion un article préalablement publié par *Le Peuple* (journal socialiste romand) du 13 août<sup>53</sup>. Dès le mois suivant, la rédaction publie cette fois un article de synthèse sur les persécutions raciales en Europe, insistant en particulier sur les rafles et déportations massives (« vers des réserves en Pologne ») auxquelles la police de Vichy a collaboré activement dans tout le Sud de la France<sup>54</sup>. Quant au sort de ces déportés, s'il demeure encore sinistrement obscur en automne 1942 (« On sait que l'Allemagne refuse de dire ce que deviennent les déportés en Pologne »<sup>55</sup>), ce n'est plus le cas au printemps 1943 : « [à l'automne dernier], on nous disait que ceux que nous refoulions n'avaient pas d'autre punition à redouter qu'un certain temps à passer dans un camp de travail ; maintenant, il n'est plus possible, en bonne conscience, de mettre cela en avant. Maintenant, c'est un fait (et nos autorités ne peuvent l'ignorer) que ceux que nous renvoyons sont exposés à la peine de mort, que ce soit à une mort violente immédiate ou la mort à longue échéance par la déportation »<sup>56</sup>. La conclusion s'impose d'elle-même : « Nous avons dit et nous réaffirmerons toujours le devoir d'accueil à l'égard d'être livrés au pire destin : le travail forcé ou la mort »<sup>57</sup>. Sur les formes abominablement nouvelles que prend alors celle-ci, le journal (reprenant des articles de la *Neue Zürcher Zeitung* et du bulletin *Informations de Palestine*<sup>58</sup>) n'hésite pas à formuler des accusations précises : « La lutte contre les Juifs (...) a pris en Pologne, à un rythme accéléré, le caractère d'une extermination violente »<sup>59</sup>. Et d'enchaîner sur les récits, validés et vérifiés par des sources officielles et officieuses multiples, concernant la liquidation du ghetto de Varsovie, ou encore le camp de concentration de Treblinka « où se trouveraient des chambres spécialement

<sup>52</sup> « Regards sur le monde, après trois ans... » ; « L'Eglise protestante et les non-aryens » (communiqué du Service de Presse Protestant) ; « Police des étrangers et hospitalité suisse » ; « Qu'as-tu fait de ton frère ? ».

<sup>53</sup> Paru également le même jour dans *La Sentinelle* à la Une, ce papier vaudra un avertissement de la censure fédérale à son rédacteur en chef Paul Graber (Cf. M. PERRENOUD, « *La Sentinelle* sous surveillance: un quotidien socialiste et le contrôle de la presse (1939-1945) », in *Revue Suisse d'Histoire*, 1987, pp. 132-168).

<sup>54</sup> « La persécution antisémite et nos responsabilités chrétiennes », *MS*, 10 septembre 1942. Dans un autre article, la rédaction explique que même les réfugiés israéliens venus d'Allemagne des années auparavant et qui s'étaient portés volontaires pour faire partie des Compagnies de travailleurs étrangers sont maintenant raflés par Vichy sur ordre allemand (« Impressions de France », *MS*, 25 octobre 1942).

<sup>55</sup> « Impressions de France », *MS*, 25 octobre 1942.

<sup>56</sup> « Au secours des réfugiés », *MS*, 10 avril 1943. Sur la diffusion des premières informations concernant le génocide au cours de l'automne-hiver 1942-1943, voir G. RIEGNER, *Ne jamais désespérer: 60 années au service du peuple juif et des droits de l'homme*, Paris, 1998.

<sup>57</sup> « Persécutés et réfugiés: quelques questions et réponses », *MS*, 10 octobre 1942.

<sup>58</sup> Bulletin mensuel publié à Genève par l'Office Permanent de l'Agence Juive pour la Palestine.

<sup>59</sup> « Le sort des Juifs en Pologne », *MS*, 10-25 juillet 1943.

aménagées dans lesquelles les Juifs sont livrés à la mort par asphyxie »<sup>60</sup>. Ailleurs en Pologne, ce sont « certains jours, 7 à 10 000 êtres humains [qui] ont été exterminés de cette façon »<sup>61</sup>. Plus personnalisés, les récits de réfugiés qui ont été accueillis en Suisse au terme de tragiques itinéraires, sont publiés afin d'alerter le peuple suisse sur la réalité des persécutions et de l'extermination : un tel évoque « les wagons à bestiaux cadenassés qui contiennent déjà leur chargement humain »<sup>62</sup>, cependant qu'un autre dépeint ce camp de concentration français atteint du typhus, où « un cinquième des prisonniers perdaient leur sang par litre » et où un autre, ancien combattant et grand blessé de la première guerre, dit avoir « été maltraité jusqu'au sang » ; un troisième témoin, slovène âgé de 63 ans, parle aussi de son passage par un camp de concentration, puis de sa fuite vers la Suisse durant laquelle des passeurs le dépouillèrent de tout.

Le bilan ? Il reste fort difficile à chiffrer vu la rareté des sources, mais la rédaction, citant une fois de plus les « Informations de Palestine », estime que « bien plus de trois millions de Juifs, soit plus du cinquième du nombre total des Juifs dans le monde, ont péri au cours de cette guerre. Aucun peuple du monde n'a subi, en chiffres relatifs, une saignée aussi terrifiante au cours de la même période »<sup>63</sup>.

Identification claire des victimes et des raisons pour lesquelles elles sont poursuivies avec acharnement ; accumulation d'informations précises sur les formes extrêmes prises par ces persécutions et sur son étape ultime : l'extermination dans les camps est-européens ; évaluation du poids du massacre. Tels sont les jalons douloureux que plante la rédaction dans la conscience de l'opinion publique helvétique.

Comment de son côté *La Vie Protestante* relaie-t-elle ces informations qu'elle ne pouvait ignorer<sup>64</sup> ? Au début de l'été 1942, les échos qui parviennent des camps français prennent volontiers des accents angéliques lorsqu'ils évoquent les petites paroisses protestantes qui s'y développent avec l'aide des organisations réformées d'aide aux réfugiés : ainsi, malgré « la faim qui vide et rabaisse, nos cultes connaissent un recueillement parfait. (...) Il y a vraiment une paroisse de Notre Seigneur Jésus-Christ là où l'on peut dénoncer le péché et pardonner la déchéance »<sup>65</sup>. A la mi-juillet 1942, on y prône encore l'organisation de colonies agricoles afin de confiner les réfugiés et d'y employer utilement leurs bras, comme une « voie qui permettrait d'améliorer - et qui sait - de résoudre l'angoissant problème des réfugiés »<sup>66</sup>. On sait qu'entre-temps, à la fois en zone nord et sud, les autorités françaises et allemandes avaient trouvé un bien autre moyen de « résoudre » la question. Mais la rédaction de *La Vie Protestante* ne souffle mot des rafles et déportations à grande échelle. Par contre, elle continue à pu-

---

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> Dans cet article, on évoque un autre « camp de déportation et d'exécution » en Pologne, où « lorsqu'un chargement humain arrive, il est conduit sur une voie de garage qui conduit au lieu d'exécution, où l'on tue avec de l'électricité » (« L'appel des 12000 réfugiés au peuple suisse », *MS*, 25 novembre 1943).

<sup>62</sup> « L'appel des 12000 réfugiés au peuple suisse », *MS*, 25 novembre 1943.

<sup>63</sup> « Guerre et peuple juif: l'anéantissement du judaïsme européen », *MS*, 10 janvier 1944.

<sup>64</sup> Elle pouvait d'autant moins les ignorer que la plupart des informations sur le génocide ont été publiées dans la presse helvétique, ou distribuées par le canal du « Service de Presse Protestant » dirigé par le Conseil Oecuménique des Eglises (en formation).

<sup>65</sup> « France: la vie des paroisses protestantes dans les camps d'internement », *VP*, 26 juin 1942.

<sup>66</sup> « Avec les réfugiés étrangers [en France] : une belle expérience », *VP*, 17 juillet 1942.



blier sur la vie des camps en France d'émouvants témoignages sur les trésors de piété chrétienne qui s'y sont déployés : après cinq mois de captivité à Gurs, une femme témoigne ainsi de la misère physique et morale qui atteignait les internées sous-alimentées, soulignant cependant que « à défaut d'autre chose, on prenait goût à cette nourriture, la Bible »<sup>67</sup>. Et d'évoquer cette jeune juive sarroise « que j'avais vue agenouillée et si fervente pendant toute la Messe que le prêtre français était venu lire au camp ». Ou encore cette femme médecin, elle-même gravement malade, qui se dépendait sans compter auprès de ses malades : « Elle était juive. On disait qu'elle priait souvent auprès d'un malade ». Au moment où ces camps sont progressivement vidés de leurs occupants, déportés en masse vers l'est européen, *La Vie Protestante* se contente d'en révéler quelques aspects matériels certes détestables (et d'ailleurs déjà rendus obsolètes au moment où ces lignes sont publiées), que semble compenser la vitalité religieuse qui s'y déploie, notamment du côté protestant.

C'est un article du 28 août 1942, inséré par la « Fédération des Eglises Protestantes de la Suisse », qui vient éclairer le lecteur sur l'accélération des persécutions en France ; et encore est-il agrémenté, on l'a dit, d'un commentaire de la rédaction plus que réservé qui en amoindrit singulièrement l'impact<sup>68</sup>. Les rafles de l'été 1942 (et postérieures) seront bien dénoncées, mais souvent par procuration : par exemple en répercutant la protestation des Evêques français adressée à Pétain<sup>69</sup>, ou celle du Conseil National de l'Eglise Réformée de France, ou encore celle des Eglises hollandaises<sup>70</sup>, norvégiennes<sup>71</sup>, suédoises<sup>72</sup>. Autant de contrées qui semblent bien distantes... Quant au sort des réfugiés raflés, ou de ceux qui sont refoulés par la Suisse, les allusions sont assez claires, mais peu détaillées : « Qui donc, sachant ce qui les attendait infailliblement, ne les comprendrait [de vouloir rester en Suisse] »<sup>73</sup>. On parle bien aussi des wagons à bestiaux qui partent vers des destinations inconnues, ou encore de camps de travail où les hommes sont traités « dans des conditions pires que les esclaves de la zone païenne »<sup>74</sup>. Comment dans ce contexte interpréter les appels non dissimulés à la conversion des Juifs que relance périodiquement le journal<sup>75</sup> ? Ou la persistance de ses

<sup>67</sup> « Entre femmes au camp de concentration », *VP*, 14 août 1942.

<sup>68</sup> « En Suisse: l'Eglise protestante et les réfugiés », *VP*, 28 août 1942; « L'Eglise protestante et les réfugiés », *VP*, 4 septembre 1942.

<sup>69</sup> « France: adresse des cardinaux et archevêques de zone occupée au maréchal Pétain au sujet des Juifs » et « Contraste: l'épiscopat français contre les persécutions des juifs », *VP*, 11 septembre 1942. Voir également : « France, la grande pitié des réfugiés », *VP*, 18 septembre 1942, qui donne des éléments d'informations sur les rafles mais reste muet sur le sort des déportés.

<sup>70</sup> « France: message aux fidèles de l'Eglise Réformée de France », *VP*, 9 octobre 1942. « Pays-Bas: l'Eglise proteste », *VP*, 16 octobre 1942.

<sup>71</sup> « Norvège: l'Eglise proteste contre la persécution des Juifs », *VP*, 18 décembre 1942.

<sup>72</sup> « Suède: les évêques suédois protestent contre la persécution des Juifs en Norvège », *VP*, 1er janvier 1943.

<sup>73</sup> « Réfugiés », *VP*, 25 septembre 1942. Souligné dans le texte.

<sup>74</sup> « En France, dans la tourmente: un témoignage », *VP*, 25 septembre 1942.

<sup>75</sup> « Quant à nous, notre devoir pratique consistera à être assez chrétiens par notre foi, notre espérance et notre amour pour que les Juifs ne puissent plus rester Juifs et qu'ils viennent à leur tour à Jésus-Christ » (« L'espérance de l'Eglise et le peuple juif », *VP*, 9 octobre 1942). L'Eglise désire régler le problème juif « non par l'élimination définitive d'Israël, mais par sa conversion » (« L'aspect théologique de la question juive », *VP*, 23 octobre 1942).

protestations ambiguës contre l'antisémitisme<sup>76</sup> ? Ou encore le mutisme de la rédaction sur ce qui se passe à l'est ? A l'heure où le *Messenger Social* fournit à ses lecteurs des informations circonstanciées sur la vie (et la mort) qui attend les Juifs transportés dans les camps de concentration, *La Vie Protestante* avoue que « l'aide aux Chrétiens non-aryens déportés en Pologne et à Theresienstadt a été entravée par l'impossibilité presque absolue de se procurer des renseignements. (...) D'une manière générale, cette contrée est entourée d'un mur de silence »<sup>77</sup>. Silence que brisent, à l'occasion, les porte-parole d'autres milieux ecclésiastiques helvétiques<sup>78</sup>, sans que la rédaction genevoise y ajoute aucun commentaire. Il faudra attendre le 14 juillet 1944 pour que la rédaction s'engage enfin dans une dénonciation circonstanciée du génocide (à propos des Juifs de Hongrie) : « Il s'agit de rien moins que d'une extermination systématique et par les moyens les plus cyniques des centaines de milliers de Juifs qui (...) avaient pu vivre en Hongrie sans être inquiétés. Les témoignages se sont multipliés à un point tel que l'on ne peut plus douter ... ni se taire »<sup>79</sup>.

Plus étonnant peut-être que cette confession involontaire, ces témoignages personnels sur la vie des camps de réfugiés dans la France de Vichy, publiés complètement à contretemps à l'heure où ceux-ci sont désormais vidés de leurs occupants (la plupart d'entre eux ayant été transportés entre-temps dans les camps d'extermination) : une fois encore, les descriptions de la faim, du froid et de la détresse y sont ponctuées de « petits miracles » qui semblent prouver in extremis que l'espoir de la conversion n'est jamais perdu : ainsi ce jeune juif venu demander après un sermon de quelle prière il avait été question : « Il s'agissait tout simplement du Notre Père. Je le lui ai indiqué dans l'Evangile, et ce soir il l'avait entièrement appris »<sup>80</sup>. Ailleurs, en France toujours, autour de 1940, c'est « la prédication de l'Evangile [qui] nous donne la force nécessaire pour continuer la lutte contre la maladie et la mort »<sup>81</sup>. A Genève même, dans les camps de réfugiés, ne dit-on pas que « le rôle de l'assistante sociale sera d'orienter son interlocuteur vers la solution spirituelle et l'amènera, lentement peut-être, à avoir un entretien avec le pasteur, le prêtre, le rabbin, suivant la confession à laquelle il se rattache. Elle est tout naturellement portée à parler des promesses de l'Evangile, des certitudes divines, soutiens de sa vie. Par un mot, elle peut ramener ces êtres défaillants à se souvenir de la foi de leur jeunesse »<sup>82</sup>. Evangéliser les réfugiés juifs, ne pas « laisser repartir ces hommes et ces femmes de notre pays sans leur avoir montré le vrai visage

<sup>76</sup> Voir notamment « Le problème juif: une réalité politique et sociale », *VP*, 6 novembre 1942 ; « Les cinq étapes du judaïsme émancipé », *VP*, 11 décembre 1942, ou encore le prêche du pasteur Dominicé cité ci-dessus en exergue, et dont la rédaction recommande la lecture (le bureau de la rédaction le vend d'ailleurs à son siège selon *VP*, 25 décembre 1942).

<sup>77</sup> « L'activité du comité oecuménique pour les réfugiés », *VP*, 16 avril 1943.

<sup>78</sup> « A Zoug: la fédération des églises protestantes de la Suisse », *VP*, 18 juin 1943 ; « Bâle: l'église et la question des juifs », *VP*, 2 juillet 1943 ; « Une proclamation de la Commission d'Etudes Sociales de la Société Suisse des Pasteurs », *VP*, 12 novembre 1943.

<sup>79</sup> « Le martyr juif », *VP*, 14 juillet 1944; souligné par moi. Voir également « Hongrie: culte d'intercession pour les Juifs », *VP*, 14 juillet 1944, et « Les Eglises protestantes et les persécutions des Juifs », *VP*, 28 juillet 1944, toujours sur le cas hongrois. Sur la solution finale en Hongrie, voir R. HILBERG, *La destruction des Juifs d'Europe*, vol. 2, Paris, 1999 (rééd.), pp. 694 sqq.

<sup>80</sup> « Dans les baraques noires d'un centre de séjour surveillé », *VP*, 26 novembre 1943. Voir également « Scènes de la vie d'une réfugiée », *VP*, 23 juin 1944, qui évoque les camps en automne 1940.

<sup>81</sup> « Scènes de la vie d'une réfugiée », *VP*, 23 juin 1944. On notera l'usage du temps présent, comme si la situation décrite était toujours actuelle...

<sup>82</sup> « Un ministère parmi les réfugiés », *VP*, 19 mai 1944.

de la religion évangélique »<sup>83</sup>, tel semble être le mot d'ordre relayé par *La Vie Protestante*, qui craint que si on ne les laisse à eux-mêmes, « ces déshérités [n'aillent] rechercher dans l'agitation irrégulière une satisfaction à leur soif d'absolu ».

Encore et toujours, c'est bien l'image du Juif menaçant par son altérité, prompt à se joindre aux doctrines subversives qui est dépeinte au lecteur, au moment même où la rédaction publie les messages du Consistoire et de la Compagnie des Pasteurs condamnant sans ambiguïté ces « explosions de haine qui dressent les nations les unes contre les autres, une race contre une autre race »<sup>84</sup>.

Au total, les positions de *La Vie Protestante* oscillent entre la volonté de condamner, mais longtemps à demi-mot, les mesures antisémites, et celle de « profiter » de l'occasion pour réaliser ces conversions que l'on n'attendait plus. A tout le moins, il faut souligner le manque de clarté et de précision, et ce jusqu'à une date tardive, des informations fournies au lecteur sur la réalité du génocide. Et comment s'en étonner, puisqu'au même moment, nous avons vu que la rédaction se montrait fort réticente à accueillir les fugitifs traqués de l'autre côté de la frontière ? Plaider clairement en leur faveur, dénoncer les persécutions qu'ils enduraient ou les risques qu'ils couraient à quelques kilomètres seulement de la tranquille cité de Calvin : autant d'arguments qui, une fois répandus dans l'opinion publique, auraient sans aucun doute contribué à alimenter les critiques à l'encontre de la politique menée par la police fédérale des étrangers. Or, on a vu plus haut que la rédaction avait dès longtemps choisi de ne dévier en rien de sa position loyaliste à l'égard du gouvernement et du commandement militaire<sup>85</sup>. Ce n'est donc qu'au moment où le Conseil Fédéral décidera d'ajouter foi et de laisser diffuser les informations concernant le génocide<sup>86</sup>, et par là-même d'assouplir sa politique d'asile (notamment en considérant les Juifs comme des réfugiés politiques<sup>87</sup>), que la très disciplinée *Vie Protestante* lui emboîtera le pas.

### Vers une micro-histoire de l'aide aux réfugiés

Reste à savoir quel impact de telles prises de position ont pu avoir sur leurs lecteurs potentiels. On ne peut ici, faute de sources et de recherches en la matière, que risquer un certain nombre d'hypothèses. Aucun des deux périodiques ne représentant officiellement l'Eglise Nationale Protestante, on ne peut donc pas dire que celle-ci ait tenté de faire peser sa force morale dans les débats autour des réfugiés, de l'antisémitisme ou du génocide. Reste que *La Vie Protestante*, ne serait-ce que parce qu'elle publiait les bulletins paroissiaux et les pages réservées aux Cercles Protestants patronnés par l'Eglise Nationale Protestante, était sans doute considérée par nombre de ses lecteurs comme le porte-parole de cette institution. La prudence, pour ne pas dire la frilo-

<sup>83</sup> « La mission parmi les israélites », *VP*, 14 juillet 1944. Cet article est publié dans le même numéro que deux autres papiers qui évoquent le massacre des Juifs Hongrois.

<sup>84</sup> « Les Eglises protestantes et les persécutions des Juifs », *VP*, 28 juillet 1944.

<sup>85</sup> Une position sans doute liée à la présence au sein de la rédaction de Jean-Jacques Chouet, officier qui atteindra le grade de capitaine en 1945.

<sup>86</sup> BEN-TOV, A., *Face au génocide: la Croix-Rouge et les Juifs de Hongrie, 1941-1945*, Lausanne, 1997, p. 97: le Conseil Fédéral déclare alors qu'il n'a « pas les moyens d'empêcher de telles publications ».

<sup>87</sup> LASSERRE, André, *Frontières et camps; le refuge en Suisse de 1933 à 1945*, Lausanne, 1995, pp. 200sq.

sité de ses prises de position en matière de droit d'asile n'a guère dû encourager le petit peuple protestant genevois à se montrer accueillant envers les proscrits du nazisme. Sans parler de l'ambiguïté de ses convictions concernant l'antisémitisme, au moment même où les communautés juives de Suisse avaient « un urgent besoin de soutien et de compréhension »<sup>88</sup>. Soutien et compréhension qu'ils purent par contre trouver du côté d'un *Messenger Social* que n'embarrassait pas les états d'âme de l'Eglise officielle (laquelle, de toute manière, lui avait déjà depuis 1933 retiré son patronage).

Du reste, la discrétion des milieux ecclésiastiques officiels sur les sujets brûlants et controversés du refuge et des réfugiés a donné lieu, de la part de quelques pasteurs engagés, à de sévères mises au point ... dans les colonnes mêmes de *La Vie Protestante*. C'est notamment le pasteur Charles Brüttsch<sup>89</sup>, aumônier des réfugiés dans les camps genevois, qui interpellera à plusieurs reprises ses confrères : « Le problème des réfugiés est ardu pour nos autorités, et il n'est pas certain que malgré la bonne volonté évidente, tout ait été fait pour le mieux. (...) L'Eglise réformée de Genève doit prier pour ces réfugiés et pour l'oeuvre qui s'accomplit parmi eux. (...) Pourquoi de nombreuses paroisses ne s'en sont-elles pas encore souciées ? »<sup>90</sup>. Ou encore, plus virulent, quelques mois plus tard : « Nous voudrions enfin sentir dans nos Eglises Protestantes de Genève un intérêt plus vif pour les réfugiés. Bien sûr, les aumôniers ont été invités par ci par là à faire des causeries sur leur ministère. (...) Mais d'importantes paroisses de notre ville n'ont pas encore témoigné le moindre intérêt pour cette oeuvre »<sup>91</sup>. Aussi faut-il bien avouer que leur organe de presse ne s'empressait pas de rompre des lances en leur faveur, ni de sensibiliser son lectorat à leurs problèmes, comme on l'a vu plus haut.

Pour avoir une idée plus claire des actions et de la propagande menées pour les réfugiés au sein de l'Eglise genevoise, une micro-histoire des réseaux et des personnalités engagées dans ce sens serait d'une grande utilité. Pour ce faire, la presse reste une source fort riche. On n'en donnera ici qu'un exemple : en dépouillant les bulletins paroissiaux publiés par *La Vie Protestante*, on voit se dessiner des logiques de circulation de l'information fortement liées à certaines personnes et à certains lieux-clés. Ainsi, les pasteurs membres des divers Comités d'Aide aux réfugiés existant à Genève multiplient-ils les interventions publiques sur ce thème dès l'automne 1942 : C. Brüttsch parle de « la question juive » devant le cercle protestant de Plainpalais le 2 décembre 1942, paroisse dont le pasteur n'est autre qu'Auguste Lemaire, rédacteur en chef du *Messenger Social* ; le pasteur Freudenberg, secrétaire du comité oecuménique d'aide aux réfugiés<sup>92</sup> évoque « L'Eglise et le problème juif » le 22 décembre 1942 devant le cercle d'hommes de la paroisse Carouge-Acacias, et à nouveau sur le même thème le 26 février 1943 ; le cercle d'hommes de Vernier-Meyrin écoute C. Brüttsch en avril 1943 sur

<sup>88</sup> PICARD, J., *La Suisse et les Juifs, 1933-1945*, Lausanne, 2000, p. 82.

<sup>89</sup> Charles, Brüttsch (1906-1972); ancien étudiant en théologie de Karl Barth, avec lequel il était très lié (il consacre sa thèse à « la parole de Dieu selon Barth »), consacré pasteur de l'Eglise libre de Lausanne en 1933, il exercera son ministère en France et en Suisse; avec H. L. Henriod, il est aumônier des camps de réfugiés à Genève durant la guerre.

<sup>90</sup> BRÜTSCH, C., « Parmi les réfugiés protestants », *VP*, 22 octobre 1943.

<sup>91</sup> BRÜTSCH, C., « Les camps de réfugiés à Genève », *VP*, 24 mars 1944.

<sup>92</sup> Adolf Freudenberg (1894-1977), pasteur allemand, marié à une femme d'origine juive; obligé de fuir son pays en 1939, il gagne d'abord Londres, puis la Suisse, où il restera durant toute la guerre à la tête du comité d'aide aux réfugiés du COE.

« Les camps d'internement civils et la tragique situation des malheureux pourchassés » ; H.L. Henriod<sup>93</sup> donne le 14 octobre 1943 une conférence au foyer de la queue d'Arve, dans la paroisse de Plainpalais-Acacias, sur le thème « Les réfugiés et nous » ; et à nouveau sur le même thème en réunion de quartier à la maison de paroisse de Champel le 21 novembre 1943, puis devant le cercle d'hommes de St-Pierre-Fusterie le 24 novembre 1943 ; en octobre 1943, c'est au temple de Plainpalais qu'est donné un concert en faveur des réfugiés à Genève ; encore à Plainpalais, une conférence du pasteur Brüttsch sur « la question juive » est annoncée le 13 janvier 1944 ; le même fera une intervention devant le cercle d'hommes de Lancy-Onex-Bernex le 6 mars 1944 sur le thème des « camps d'internement de civils dans notre canton », avant d'aller parler sur le même thème le 25 mars 1944 devant le « Faisceau cantonal des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens », réuni à Vernier. Inutile d'aller plus loin dans cette énumération : on aura compris le rôle-clé de certains individus et de certains réseaux dans la diffusion des informations et de la propagande en faveur des réfugiés. En l'occurrence, certains acteurs se sont trouvés au croisement de deux réseaux et de deux logiques de gestion de l'information touchant aux problèmes conjoints des réfugiés et de la « question juive ». C'est le cas, semble-t-il, du pasteur Brüttsch : très lié à Karl Barth, et proche de la rédaction de la *Vie Protestante*, il profite de cette tribune pour y exprimer ses idées généreuses sur les réfugiés, notamment protestants, ou corriger les dérapages verbaux de certains rédacteurs qui décidément frisent l'antisémitisme<sup>94</sup>. Il fréquente en outre des milieux ouvertement philosémites : la récurrence des conférences qu'il prononce dans la paroisse de Plainpalais où officie Auguste Lemaître n'est sans doute pas un hasard. Avec son collègue Henriod, il est également familier des milieux oecuméniques qui oeuvrent activement en faveur des réfugiés, des deux côtés de la frontière : parmi ceux-ci, il faut mentionner la section genevoise de l'organisation internationale « Aide aux Emigrés », qui depuis les années trente vient en aide aux persécutés, et tout spécialement aux Juifs. Or, qui trouve-t-on au sein de ce comité ? En 1940, les noms de trois rédacteurs du *Messenger Social* figurent en bonne place : Auguste Lemaître et R. Wyler, tous deux pasteurs, ainsi que G. Thélin, fonctionnaire au BIT jusqu'en 1939 ; ce dernier, fils de pasteur et docteur en droit (auteur d'une thèse quasiment prémonitoire sur la liberté de conscience), ami personnel d'Auguste Lemaître, a pris une part active à la création du Service de Presse Protestante 1933 ; il devient secrétaire de l'Union Internationale de Secours aux Enfants en 1940 et sera nommé en 1942 président de la « Section Genevoise du Comité d'Aide aux Enfants d'Emigrés », organisme issu de « L'Aide aux réfugiés », et qui avait pour vocation d'aider les jeunes réfugiés qui étaient parvenus à gagner clandestinement la Suisse afin de se soustraire aux persécutions raciales en France. Or, cette organisation avait aussi pour origine le mouvement « Suisse, terre d'asile des mères et des enfants », créé en septembre 1939<sup>95</sup> au sein de la rédaction d'un autre journal du christianisme social, *l'Essor*, où figurait alors Adolphe

<sup>93</sup> H. L. Henriod (1887-1970); pasteur très engagé dans le mouvement oecuménique durant l'entre-deux-guerres; il est le principal organisateur du comité d'aide aux réfugiés protestants créé à Genève en 1941; il oeuvrera en tant qu'aumônier des camps de réfugiés genevois avec le pasteur Brüttsch.

<sup>94</sup> BRÜTSCH, C., « Le rôle de l'Eglise dans l'étude du problème juif », *VP*, 4 décembre 1942, qui répond à un article sur le même thème publié dans le journal le 6 novembre 1942.

<sup>95</sup> A l'origine du « Cartel Suisse de secours aux enfants » dont fait partie la « Section Genevoise du Comité d'Aide aux Enfants d'Emigrés » citée ci-dessus.

Ferrière (1879-1960), célèbre pédagogue genevois qui sera un des fers de lance de la campagne lancée par le *Messenger Social* en 1943-1944 en faveur des réfugiés<sup>96</sup>.

Quand on sait en outre que bon nombre de ces organisations et de ces personnalités travaillaient les unes à côtés des autres au Palais Wilson ou dans ses environs immédiats, on comprend que la rédaction du *Messenger Social* n'avait aucun mal à se procurer les informations « up-to-date » qu'elle publiait presque en temps réel dans ses colonnes dès l'été 1942<sup>97</sup>.

On aimerait en savoir plus sur la façon dont ces réseaux se côtoyaient, s'échangeaient les informations, travaillaient ensemble (ou peut-être en concurrence) ; on ne peut à cet égard qu'en appeler à la multiplication des recherches micro-historiques qui éclaireraient d'un jour nouveau cette page d'histoire sociale du protestantisme romand, et de l'histoire genevoise en général<sup>98</sup>. Il reste encore beaucoup à faire dans ce sens, que ce soit dans les archives des organisations en question, dans celles de l'Eglise Nationale Protestante<sup>99</sup>, ou dans la presse confessionnelle que nous n'avons qu'effleurée ici (sans parler des services de presse, comme le « Service Oecuménique de Presse et d'Information », créé par divers organismes oecuméniques à l'automne 1933, sur le fonctionnement duquel les archives du COE pourraient être utilement mises à contribution)<sup>100</sup>. Et que dire des autres canaux de formation et d'information de l'opinion publique ? Les conférences et réunions formelles ou informelles en faveur des réfugiés, les organisations de différents comités d'aide (confessionnels ou non) dont l'inventaire reste à faire, les brochures ou tracts distribués à la sauvette<sup>101</sup>, les publications et brochures diverses<sup>102</sup>, les sermons des pasteurs<sup>103</sup>, les débats au Grand Conseil<sup>104</sup> : autant de matières à

<sup>96</sup> Les articles publiés par Adolphe Ferrière dans le *Messenger social* seront regroupés et tirés à part sous le titre générique *Nos réfugiés*, en 1944. Ferrière et Thélin se sont sans doute également rencontrés à l'Institut J.J. Rousseau, où le premier enseignait et le second était membre du Conseil d'administration.

<sup>97</sup> Ainsi la rédaction des « Informations de Palestine » était-elle située au Palais Wilson, tout comme le bureau du « Congrès Juif Mondial » où travaillait Riegner, ainsi que l'Agence Juive pour la Palestine, qui chapeautait, de concert avec le comité d'aide aux enfants réfugiés (dont G. Thélin était président), le home pour adolescents réfugiés de Pont-Céard (sioniste); le Comité genevois d'aide aux réfugiés protestants dirigé par Henriod s'y trouvait aussi.

<sup>98</sup> Cf. FAVEZ, Jean-Claude, *Une mission impossible? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, Lausanne, 1988, notamment chapitre 4 : « Le secret, les bruits et l'information », pp. 77sqq.

<sup>99</sup> Pour une première exploitation de ces archives voir KABA, Mariama, *Les milieux protestants suisses au temps du national-socialisme (...): un cas particulier*, Genève, Mémoire de licence ès Lettres, Genève, 1999 (dactyl.)

<sup>100</sup> Ainsi, notre recherche s'est bornée à ne saisir que quelques unes des nombreuses questions d'actualité qui surgissent durant la guerre: on n'a par exemple pas évoqué ici la question des réfugiés non juifs, ni l'attitude de la presse à l'égard du STO. Il conviendrait également d'élargir le cadre spatio-temporel retenu ici: non plus seulement la presse genevoise, mais romande, et ce depuis que la question des réfugiés se pose avec l'acuité que lui donne la montée du nazisme en Allemagne.

<sup>101</sup> Ainsi C. Brüttsch mentionne-t-il le fait qu'à Genève, « une petite feuille maladroite, déposée dans plusieurs boîtes aux lettres, a voulu faire le compte des passages bibliques hostiles à Israël » (« Le rôle de l'Eglise dans l'étude du problème juif », *VP*, 4 décembre 1942).

<sup>102</sup> Outre les rapports des divers comités d'aide aux réfugiés, on trouve également des témoignages directs de réfugiés sur leurs expériences: voir par exemple *Des réfugiés racontent...: récits de réfugiés*, édités par l'Office central suisse d'Aide aux réfugiés, s.l., s.d. (circa 1944), dont les illustrations poignantes mériteraient elles aussi une étude.

<sup>103</sup> Voir ci-dessus en introduction les sermons de M. Dominicé et d'A. Lemaître.

explorer pour tenter d'observer comment l'opinion publique helvétique et romande s'alimentait en information, et comment elle les traitait.

A cet égard, l'étude parallèle des lignes éditoriales de deux périodiques protestants nous a bien montré combien ont pu varier les témoignages de chrétiens sur les questions les plus tragiques de la période 1942-1944. Mais surtout, elle nous a prouvé qu'en dépit des sévères consignes de la censure fédérale, certains se sont très tôt donnés les moyens de ne plus se taire face au silence assourdissant des victimes : « Aujourd'hui, là où les vivants n'ont plus la liberté de clamer leur dégoût en face du crime, leur révolte en face de l'injustice, les morts se lèvent pour parler ... L'esprit du haut du ciel descend pour amplifier les voix étouffées des persécutés, des captifs, des victimes, à qui est refusé le droit de vivre et de parler, d'aimer et de prier »<sup>105</sup>.

## Débat

**Mlle Santschi :** Vous parlez des journaux comme si c'était des rédactions, comme si c'était des entités, alors qu'ils sont tout de même liés à des personnalités. Qui signe les éditoriaux de *La Vie Protestante* ou du *Messenger social* ?

**Mme Droux :** Les auteurs ne sont pas toujours bien définis. C'est souvent la rédaction qui signe. Les auteurs sont parfois identifiables par leurs initiales. Dans le *Messenger social*, pratiquement tous les articles de combat sont signés par le pasteur Auguste Lemaître. Il est clair que l'étude des personnalités qui composent les rédactions reste à faire.

**M. de Tribolet :** Je pourrais vous donner des renseignements sur le pasteur neuchâtois Henriod qui était un oncle de ma femme. Est-ce que les articles que vous avez étudiés ne font jamais allusion à la résistance de l'Eglise protestante allemande ?

**Mme Droux :** Pas très souvent. Ils font par contre assez souvent allusion à l'attitude de résistance de l'Eglise protestante française, mais à partir d'une certaine période, quand celle-ci rentre véritablement dans la résistance de façon officielle.

**M. de Tribolet :** Dans le *Messenger social*, est-ce que l'on fait allusion au cardinal Journet ?

**Mme Droux :** Je ne crois pas.

**M. Bourgeois :** Je voulais évoquer le souvenir d'Auguste Lemaître. Je crois que Jean-Claude Favez l'a aussi bien connu. C'était un homme tout comme son épouse très engagé dans l'aide sociale. Ils illustrent la différence de tonalité qu'on observe dans le courant de la théologie libérale, franchement sociale. Je pense que *La Vie Protestante*

<sup>104</sup> Notamment en décembre 1943: une affaire de trafic d'or et de diamants qui implique certains réfugiés fait l'objet d'une interpellation au Grand Conseil avant d'envahir la presse. Autre question importante, qui émerge dès 1939, et qui n'est pas sans rapport avec la question des réfugiés: celle de la révision de la loi genevoise de 1905 sur la naturalisation, qui fera l'objet de plusieurs moutures durant la guerre.

<sup>105</sup> « Consolez, consolez mon peuple, dit votre Dieu », sermon du pasteur Auguste Lemaître prononcé le 9 novembre 1941 à la cathédrale St-Pierre (BPU, ms. fr. 6627, fo 480-488).

est l'organe le plus représentatif des autorités de l'Eglise et le plus diffusé. Il y a d'autres journaux, comme *Le Protestant*, libéral également, que vous pourriez étudier.

**Mme Droux :** L'idée était de les étudier tous avec les sermons en parallèle.

**M. Bourgeois :** Dans les *Mélanges* qui ont été offerts au professeur Favez, il y a un très bon article d'Olivier Fatio sur les sermons de Jean de Saussure<sup>106</sup>.

**Mme Droux :** Dans *La Vie protestante*, Jean de Saussure s'interroge sur le droit des pasteurs à prendre la parole dans le domaine de la politique. Il y a énormément d'articles sur la question de savoir si l'Eglise protestante doit se donner le droit de parler face à l'Etat, si elle a le droit de contester la raison d'Etat. Pratiquement, chacun des articles publiés sur ce sujet conclut avec des sensibilités différentes par l'affirmative : le pasteur a le droit de parler, mais de quoi ?

**Mlle Santschi :** Il y a toujours eu des conflits. Au XVII<sup>e</sup> siècle par exemple, le Conseil reprend de temps en temps des pasteurs qui ont trop parlé de la révolution en Angleterre ou qui ont donné leur avis.

**M. Hauser :** Il y a donc un débat. Mais est-ce qu'il y a aussi des débats directs ou des articles qui se répondent l'un à l'autre ?

**Mme Droux :** Oui, c'est clair. L'article d'Auguste Lemaître sur les juifs et la théologie protestante répond directement à un article qui a paru dans *La Vie Protestante*. Il y a également des polémiques très vives, notamment en septembre 1942, dans ce même journal. Les uns pensent que le Conseil fédéral a le droit de fermer la porte et que, vu la forte criminalité, il ne faut pas soutenir inconsidérément les juifs. Auguste Lemaître écrit directement - ce qui lui arrive rarement - à *La Vie Protestante* en demandant l'insertion d'un article. Selon lui, les rédacteurs font preuve d'une attitude criminelle en laissant sous-entendre qu'il y a un rapport direct ou indirect entre le nombre des réfugiés et l'augmentation de la criminalité. Les polémiques sont donc virulentes.

**M. Perrenoud :** J'ai beaucoup apprécié cet exposé. Durant la guerre, la Division de police, comme la plupart des autorités fédérales, réalise l'importance des médias et tout l'intérêt qu'il y a à les influencer. En été 1942, au moment des mesures les plus strictes, la Division de police entre en contact par exemple avec l'agence *Presse Suisse Moyenne* qui était un organe d'influence lié aux milieux d'affaires. Le Division de police tente alors de justifier la politique des autorités fédérales. Il y a différentes circulaires qui ont été envoyées à des moments clés aux journaux bien-pensants. Il y aurait peut-être des recherches à faire pour voir dans quelle mesure la Division de police aurait essayé d'influencer *La Vie Protestante* par exemple. D'autre part, vous avez relevé que c'est à partir de juillet 1944 que *La Vie Protestante* parle des persécutions et des exterminations. Or, c'est justement en juillet 1944 que la Division de police et les autorités fédérales admettent pour la première fois dans les circulaires que les juifs doivent être considérés comme des réfugiés politiques. Cette chronologie et cette analogie sont

---

<sup>106</sup> FATIO, Olivier, « Les sermons de guerre du pasteur de Saussure », in *Guerres et paix, Mélanges offerts à Jean-Claude Favez*, p. 591, Genève, 2000.



assez frappantes à observer. Est-ce qu'il y avait des commentaires à ce moment-là sur la politique des autorités fédérales ?

**Mme Droux :** Le commentaire appuie toujours la raison d'Etat. On pense que ceux qui jugent sont dans la position de juger, parce qu'on les a mis là et qu'ils voient des choses que le tout un chacun ne voit pas. L'idée domine que si on réagissait, c'est avec le coeur qu'on le ferait et qu'il n'est pas un bon interlocuteur. Alors que l'Etat, lui, peut peser objectivement en toute connaissance de cause le pour et le contre. Il faut donc s'aligner sur la position de l'Etat.

**M. Perrenoud :** Une dernière remarque : le professeur Bergier, fils de pasteur, va publier un article sur les sermons de son père qu'il a conservés, dans les *Mélanges* offerts au professeur Urs Altermatt.

**M. Cerutti :** Le fameux rapport des deux juifs slovaques sur Auschwitz sort au mois de juin 1944. Il est transmis en plusieurs versions qui ne sont pas toujours identiques. Un dossier très précis sur ce problème est conservé aux Archives fédérales. Ce rapport parvient également à Genève au journal *La Suisse* par exemple. Son rédacteur en chef, Chenevière, le publie assez rapidement. Des journaux qui ont suivi jusque-là une politique tout à fait neutre, passive, partent tout à coup en première ligne pour publier des informations absolument incroyables. C'est l'arrivée de ce rapport qui marque véritablement la césure et qui amène les autorités fédérales à changer leur position.